



ENFANCE
Bien grandir

Accueil de loisirs

Du lundi 10 juillet
au vendredi 04 août 2023



Ecole Daniel Balavoine

77610 NEUFMOUTIERS-EN-BRIE

Renseignements et inscriptions :

01.64.06.13.76

fr.ile-de-france@famillesrurales.org

**Familles
rurales**
Vivre mieux !
SEINE-ET-MARNE



Un accueil de loisirs, c'est quoi?

Des activités ludiques et éducatives

Des activités réalisées en fonction de l'âge des enfants : activités manuelles, culturelles, physiques ou ludiques (grands jeux, jeux collectifs, initiation sportive, atelier cuisine...) ainsi que des sorties !

Une équipe qualifiée

Familles Rurales s'engage à recruter des animateurs et des directeurs qualifiés pour encadrer ses accueils de loisirs.

Le respect du rythme de l'enfant

Accompagnement sur les repas, temps calmes, sieste, choix des activités...Le rythme et le bien être des enfants restent au coeur de nos préoccupations.

Horaires

Arrivée entre 7h30 et 9h00
Départ entre 16h30 et 18H30

Tarifs

- o Pour les enfants de 3 à 11 ans :
18,00 € (repas compris)
 - o Pour les enfants hors commune de 3 à 11 ans : 21,00 € (repas compris)
- Le paiement par chèque devra être joint à l'inscription à l'ordre de Familles Rurales 77.





FICHE D'INSCRIPTION Accueil de loisirs de Neufmoutiers-en-Brie

A retourner au plus tard le samedi 17 juin 2023

M. – Mme :
Téléphone :
Mail :

Inscrit mon enfant :
Nom : Prénom : Né(e) le :

Régime particulier :

Du lundi 10 juillet au vendredi 04 aout 2023

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
10	11	12	13	14 Férié
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28
31	1er	02	03	04

Cochez la case correspondante aux jours d'inscriptions.

FAMILLES RURALES
Fédération départementale de Seine-et-Marne
6 bis quai de la Courtille
77000 MELUN
Tél. : 01 64 06 13 76
fr.ile-de-france@famillesrurales.org

Association loi 1901, agréée et habilitée pour son action :

- Famille
- Jeunesse
- Vie associative
- Consommation
- Loisirs
- Formation
- Éducation
- Tourisme
- Santé

Membre de Familles Rurales, fédération nationale, reconnue d'utilité publique.

HORAIRES

Arrivée des enfants entre 7h30 et 9h00
Départ des enfants entre 17h00 et 18h30

TARIFS

- Pour les enfants domiciliés à Neufmoutiers de 3 à 11 ans :
18 € par jour (repas et gouter compris)

- Pour les enfants extérieurs à Neufmoutiers :
21 € par jour (repas et gouter compris)

**Le chèque, à l'ordre de Familles Rurales, devra être joint à l'inscription.
Mettre le nom et le prénom de l'enfant au dos du chèque**

Une question, un renseignement :

CONTACT :

Familles Rurales Seine et Marne

56 rue de la Fontaine

77240 MELUN

01 64 06 13 76

fr.ile-de-france@famillesrurales.org

DOSSIER D'INSCRIPTION 2022-2023

Dossier à déposer à l'accueil de la Mairie de Neufmoutiers-en-Brie

Au plus tard le samedi 17 juin 2023

(aux horaires d'ouverture du lundi au vendredi ou dans la boîte aux lettres du secrétariat)

9 rue du Général de Gaulle 77610 NEUFMOUTIERS-EN-BRIE

Nom de l'enfant	Prénom de l'enfant	Date de naissance

Nom et prénom parent 1 :

Adresse parent 1 :

.....

Adresse mail :

Téléphone :

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

.....

Nom et prénom parent 2 :

Adresse parent 2 :

.....

Adresse mail :

Téléphone :

Profession :

Nom et adresse de l'employeur :

.....

N° de téléphone	Parent 1	Parent 2	Autre
Domicile			
Travail			
Portable			

Important : Les documents notés ci-dessous sont obligatoires pour valider l'inscription

- Photo d'identité récente de l'enfant
- Photocopie des vaccins à jour
- Photocopie de l'assurance extrascolaire de l'enfant
- Copie du livret de famille où figure l'enfant
- Fiche sanitaire de liaison remplie
- Règlement intérieur signé
- Autorisation photos et voix signée

Signature des parents ou du tuteur légal



FICHE SANITAIRE DE LIAISON
DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SEXE : M F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphthérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Polioomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? Oui Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).
Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES oui non
MEDICAMENTEUSES oui non
AUTRES (animaux, plantes, pollen) : oui non
 Précisez :

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser oui non

.....

3-RECOMMANDATIONS UTILLES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

.....

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : PRÉNOM :
 ADRESSE :

TEL DOMICILE : TEL TRAVAIL :
 TEL PORTABLE :

Responsable N°2 : NOM : PRÉNOM :
 ADRESSE :

TEL DOMICILE : TEL TRAVAIL :
 TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date : Signature :



REGLEMENT INTERIEUR ACCUEIL DE LOISIRS

Préambule :

Les accueils de Loisirs Sans Hébergements sont des lieux d'accueils, de découverte, de rencontres, d'échanges et de jeux favorisant l'épanouissement de l'enfant dans le respect des règles fondamentales de vie en société.

1) Structure responsable

La Fédération Régionale d'Ile-de-France FAMILLES RURALES est responsable du fonctionnement de l'accueil de loisirs.

2) Conditions générales d'accueils

Le centre accueille les enfants **de 3 à 11 ans**.

L'accueil de loisirs est ouvert **du lundi 10 juillet au vendredi 04 août 2023**.

L'équipe d'animation prend en charge votre enfant **en journée complète de 7h30 à 18h30** avec :

- Une arrivée des enfants entre 7h30 et 9h00
- Un départ des enfants entre 17h00 et 18h30

Le matin, les parents doivent obligatoirement confier leur enfant à l'animateur et le soir le récupérer auprès de ce dernier.

Dans le cas où aucun adulte ne se présente pour récupérer l'enfant à la fermeture du service, le responsable est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires en prévenant les autorités compétentes (Police, gendarmerie).

Nous vous rappelons que le trajet du domicile à l'accueil de loisirs est de la responsabilité des parents. Aussi vous devez les accompagner et venir les chercher.

3) Conditions d'inscriptions

- Remplir une fiche d'inscription à retourner **au plus tard le samedi 17 juin 2023**
- Fournir les photocopies de vaccinations et la fiche sanitaire dûment complétée
- Signer le règlement intérieur de l'accueil de loisirs
- **Le chèque à l'ordre de Familles Rurales devra être joint à l'inscription.**

4) Annulations

Toute modification et/ou annulation sera prise en **compte 8 jours à l'avance** et avant 11h du matin. **Sans message de votre part toutes prestations seront facturées.**

Dans le cas où les parents ne respecteraient pas le règlement intérieur, la direction de l'accueil de loisirs se réserve le droit de réexaminer l'inscription de l'enfant. Sur présentation d'un certificat médical, les prestations vous seront remboursées, sauf le premier jour.

5) Activités et sorties

Nous vous demandons d'habiller les enfants de façon adaptée, simple et pratique et d'apporter une paire de chaussons. Pour les activités extérieures, le port des chaussures de sports (tennis, baskets) est recommandé.

Pour les sorties organisées, l'inscription est à la journée complète avec cantine obligatoire, un pique-nique sera prévu le midi pour vos enfants.

Sauf contre-indication, les enfants doivent participer à toutes les activités proposées par l'accueil de loisirs. Fournir le cas échéant un certificat médical de dispense.

En cas d'indiscipline pouvant désorganiser la bonne marche des accueils, il pourra être demandé aux familles de ne plus inscrire leur enfant.

6) Encadrement

L'équipe d'animation est composée d'animateurs placés sous l'autorité de la Directrice de l'Accueil de Loisirs. La Directrice tient journalièrement une fiche de présence des enfants.

La Directrice de l'Accueil de Loisirs a la responsabilité :

- de l'accueil des enfants et des parents (inscription, admission, accueil quotidien)
- de l'encadrement des enfants
- du respect des règles de santé, d'hygiène et de sécurité
- du personnel placé sous son autorité
- de la conception et de l'application du projet pédagogique
- de l'application du règlement intérieur
- du suivi des dossiers des enfants
- de la liaison entre les parents et l'équipe d'animation
- de la tenue du registre des présences et des faits journaliers.

Le projet pédagogique est affiché à l'accueil de loisirs.

7) Interdictions

Les enfants ne doivent pas apporter de jeux, bijoux, objets de valeur. L'équipe d'animation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Toute atteinte majeure à la vie collective pourra être sanctionnée d'un **renvoi temporaire d'un à plusieurs jours ou définitif**. Toutes sanctions seront prises et appréciées par l'organisateur du centre.

8) Dégradations

S'il s'avère que les dégradations volontaires du matériel, de vêtements ou autres sont causées par l'enfant, la famille de ce dernier sera convoquée. Après analyse de la situation, les détériorations seront à la charge des parents.

9) Séparation parentale

En cas de conflits familiaux et notamment si les parents sont séparés, ils devront remettre au directeur la copie du document officiel indiquant clairement le mode de garde de l'enfant et de fournir un calendrier précis quant au suivi de celui-ci.

A nous remettre
Approbation du règlement intérieur

Je soussigné (e)

Responsable de l'enfant

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à en respecter les modalités.

Fait à le

Signature :

AUTORISATION DE PRISE DE VUES D'UNE PERSONNE ET D'UTILISATION D'IMAGES LA REPRESENTANT

Je soussigné(e) :
.....

Domicilié(e) :
.....

Pour les personnes majeures

autorise Familles Rurales à enregistrer, reproduire et représenter mon image et/ou ma voix, en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés ci-dessous.

n'autorise pas Familles Rurales à enregistrer, reproduire et représenter mon image et/ou ma voix, en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés ci-dessous.

Pour les personnes mineures

autorise Familles Rurales à enregistrer, reproduire et représenter l'image et/ou la voix de mon enfant en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés ci-dessous.

n'autorise pas Familles Rurales à enregistrer, reproduire et représenter l'image et/ou la voix de mon enfant en partie ou en intégralité, ensemble ou séparément, sur les supports détaillés ci-dessous.

Pour les usages exclusifs suivants : journaux Familles Rurales, supports vidéos Familles Rurales, illustrations de documents d'information Familles Rurales, plaquettes annuelles d'information, illustrations du site Internet Familles Rurales, page Facebook de Familles Rurales, communication sur le « Conseil de Jeunes » auprès des partenaires et des différents médias locaux.

Cette autorisation est valable pour une durée de 10 ans.

Conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, Familles Rurales s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image ainsi que des commentaires l'accompagnant **ne portent pas atteinte à la vie privée, à la dignité et à la réputation. En vertu du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), entré en application le 25 mai 2018, le sujet dispose d'un libre accès aux photos le concernant et a le droit de demander à tout moment le retrait de celles-ci.**



A :
Le :

Signature :